

Poste	Description	Titre requis	Priorité	Prise de contact préalable
CMPP	Prendre connaissance des spécificités d'exercice	CAPSAIS ou CAPA-SH option G ou CAPPEI Aide Relationnelle - parcours RASED	Les priorités sont définies comme suit : n°1 : les titulaires du CAPSAIS ou CAPA-SH complet	Entretien +avis IEN ASH
ULIS Ecole		CAPSAIS ou CAPA-SH option D ou CAPPEI parcours IME/ULIS	de l'option correspondante, nommé à TPD	
SEGPA		CAPSAIS ou CAPA-SH option F , ou CAPPEI parcours EGPA	n°2 : les stagiaires du CAPPEI nommés à TPD sous réserve de l'obtention de l'examen	
EREA	Toute demande pour ce type de poste signifie que le candidat accepte les conditions particulières d'exercice de l'établissement : horaires spécifiques parfois, respect de la convention, etc.	CAPSAIS ou CAPA-SH ou CAPPEI parcours EGPA option F (pour les classes) option F' (pour l'internat)	n°3 :les enseignants qui partent en formation CAPPEI n°4 :les enseignants non spécialisés nommés à PRO souhaitant le maintien sur le poste (bonification 100pts)	Contact préalable indispensable avec l'IEH ASH
DAME (Mainvilliers Borroméi Debay et Ngf le Rotrou A.Fauvet)	Postes de Directeur (de Dispositif d'accompagnement médico-éducatif)	DDEEAS	Classement proposé par la commission d'entretien.	Contact préalable indispensable avec l'IEH ASH
IME, IMP,ITEP, MECS, SPIJ	Toute demande pour ce type de poste signifie que le candidat accepte les conditions particulières d'exercice de l'établissement : horaires spécifiques parfois, respect de la convention, etc.	CAPSAIS ou CAPA-SH option D ou CAPPEI parcours IME/ULIS	n°5 :les enseignants non spécialisés nommés à PRO	Contact préalable indispensable avec :
Titulaire remplaçant spécialisé	Ces postes, à exercice départemental, sont implantés en IME pour effectuer en priorité des remplacements dans les classes spécialisées.	CAPSAIS ou CAPA-SH option indifférente ou CAPPEI parcours indifférent		- l'IEH ASH - Les chefs d'établissements concernés
ULIS Collège	Unité localisée pour l'inclusion scolaire. Postes d'adjoints spécialisés implantés dans les Collèges.	CAPSAIS OU CAPA SH option D ou CAPPEI parcours IME/ULIS		
Réseaux d'aide		CAPSAIS ou CAPA-SH option E ou G selon la spécialité du poste obligatoire ou CAPPEI parcours RASED	Les réseaux d'aide sont concernés uniquement par les priorités : n°1 - n°2- n°3	
Enseignant référent	Il assure sur l'ensemble du parcours scolaire la permanence des relations avec l'élève, sa famille, l'établissement scolaire et la MDPH. Ces postes sont installés fonctionnellement en collège.	CAPSAIS ou CAPA-SH option indifférente ou CAPPEI parcours indifférent	Avis proposé par la commission d'entretien	Contact préalable avec l'I.E.N. ASH
UEAM	Unité d'enseignement pour enfants autistes à l' école maternelle - Poste implanté à l'IME Luisant pour exercice à l'EMPU les Cytises Chartres	CAPSAIS OU CAPA SH option D ou CAPPEI parcours IME/ULIS	Avis proposé par la commission d'entretien	Contact préalable avec l'I.E.N. ASH
Coordonnateur AVS	Coordination pédagogique des AVS et ASEH.		Classement proposé par la commission d'entretien	Contact préalable indispensable avec l'I.E.N. ASH.
Enseignant en milieu pénitencier	Centre de détention de Châteaudun	Un titre de l'enseignement spécialisé n'est pas obligatoire	Classement proposé par la commission d'entretien.	Contact préalable indispensable avec l'I.E.N. ASH.

Maître supplémentaire			Avis proposé par la commission d'entretien	Contact préalable recommandé avec l'IEN de la circonscription.
------------------------------	--	--	---	---

Annexe 5 - 2/3

Poste	Description	Titre requis	Priorité	Prise de contact préalable
POSTE CEF	Poste d'enseignant spécialisé option F au Centre Educatif Fermé de DREUX	CAPSAIS OU CAPA SH Option F ou CAPPEI parcours EGPA	Avis proposé par la commission d'entretien	Contact préalable avec l'IEN ASH indispensable
Dispositifs - RELAIS - REPI (Pôle de jour adolescent)	Postes d'enseignants spécialisés pour l'aide à la scolarisation de collégiens en situation de rupture avec l'institution scolaire (référence circulaire n° 98-120 du 12/06/98) rattachés Ø1 au Clg Taugourdeau à Dreux pour exercice au Clg N. Robert Vernouillet Ø1 à la SEGPA des Petits sentiers à Lucé pour exercice au collège Jean Monnet de Luisant Ø1 à la SEGPA Les Petits Sentiers à Lucé pour exercice dans le dispositif REPI	Enseignants spécialisés (CAPA SH opt F ou CAPPEI parcours EGPA)	Avis proposé par la commission d'entretien	Contact préalable indispensable avec l'IEN ASH et l'IEN IO
Classe à horaires aménagés	Classes implantées en écoles élémentaires et publiées sous l'appellation « adjoint élémentaire avec servitude » Ecole Maurice de Vlaminck à CHARTRES (musique) Ecole Jean Jaurès à LUCE (musique) Ecole Jules Ferry à CHARTRES (danse)			Contact préalable avec l'IEN de CHARTRES I
UPAA - EFIV	Prise en charge des élèves nouvellement arrivés en France et/ou des élèves issus des familles des « gens du voyage »	Certification complémentaire FLE/FLS	si certification : à TPD, sinon à PRO	Contact préalable avec l'IENA Indispensable
Coordonnateur SAPAD	Organisation et suivi de la scolarisation d'enfant à domicile		Classement proposé par la commission d'entretien	Contact préalable avec l'IEN ASH
Scolarisation des enfants de moins de 3 ans			Avis proposé par la commission d'entretien	Contact préalable recommandé avec l'IEN de la circonscription.
Dispositif de Régulation scolaire	Intervention sur les écoles d'Eure et Loir en situation de crise. Poste rattaché à la circonscription Chartres 1		Classement proposé par la commission d'entretien	Contact préalable indispensable avec l'IEN de Chartres 1
Animateur informatique (ERUN)			Avis proposé par la commission d'entretien	Contact préalable avec l'IEN Châteaudun indispensable
Maître formateur- IMF		CAFIPEMF	n° 1 : les titulaires du CAFIPEMF à TPD n° 2 : admissibles au CAFIPEMF à TPD sous réserve de l'obtention du titre n° 3 les enseignants non spécialisés à PRO	Contact préalable indispensable avec l'IEN

Poste	Description	Titre requis	Priorité	Prise de contact préalable
Conseiller pédagogique		CAFIPEMF obligatoire	Classement proposé par la commission d'entretien	Contact préalable indispensable avec l'I.E.N., commission d'entretien obligatoire pour tous les postulants
CDLA 28 (Centre du Langage 28)	poste implanté à la circonscription ASH avec des temps au CDLA 1 rue du Faubourg St Jean à Chartres, et des temps de coordination école/collèges	CAPSAIS ou CAPA-SH opt E ou CAPPEI parcours RASED en priorité	Classement proposé par la commission d'entretien	Contact préalable indispensable avec l'I.E.N. ASH.
Secrétaire CDOEA	Chargé de mission à la Commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré	CAPSAIS ou CAPA-SH ou CAPPEI	Classement proposé par la commission d'entretien	Contact préalable indispensable avec l'I.E.N. ASH.
Secrétaire MDA	Chef de service "Enfance et Jeunesse" à la Maison Départementale de l'Autonomie - Chartres	CAPSAIS ou CAPA-SH ou CAPPEI	Classement proposé par la commission d'entretien	Contact préalable indispensable avec l'I.E.N. ASH.

Les AVIS FAVORABLES émis par les diverses commissions d'entretien non classantes restent valables pour 3 ans.